

Le commis entre dans la vie, lorsqu'il laisse les bancs de l'académie commerciale, académie qui fait suite à l'école primaire.

Le fils du cultivateur entre dans la vie, dès qu'il travaille pour son compte ; ce qui n'arrive guère avant sa majorité. Il pourrait y entrer au besoin, après son cours d'agriculture.

Nous admettons, avec M. Voyer, que ces jeunes gens doivent être en état de gagner leur vie ; nous admettons, par conséquent, qu'ils doivent être *munis de tout ce qui leur est nécessaire*.

Cela posé, prenons chez nous les jeunes gens qui après un cours primaire ou classique *complet*, suivi avec un *succès passable*, obtiennent une note satisfaisante à la fin de leurs cours spécial de droit, de médecine, de loi, de théologie, de génie civil, d'agriculture ou de commerce, et nous demandons, si ces jeunes gens sont munis de tout ce qui leur est nécessaire en entrant dans la vie ?

Nous ne craignons pas de dire *oui*. Les jeunes gens pris dans les susdites conditions sont de *bons* sujets, des sujets sérieux bien qu'ils puissent ne pas être brillants.

Ces jeunes gens ont l'instruction, telle que définie par M. Voyer.

Nous avons donc une instruction qui mérite véritablement le nom de pratique.

On nous dira : " l'élève en philosophie ne peut faire un bon commis " ! Nous vous demanderons *si l'étudiant d'une académie commerciale peut faire, de suite, un prêtre capable d'exercer le ministère* ? Avant de dire que l'instruction de l'élève en philosophie n'est pas pratique, attendez qu'elle soit terminée ; si vous désirez faire de cet élève un *marchand*.

Vous direz encore :

" Cet élève qui sort de philosophie ne peut défrayer les dépenses de sa cléricature : s'il savait la sténographie, la télégraphie et la clavigraphie il pourrait faire assez d'argent pour soulager considérablement ses parents. "

Tout doucement, s'il vous plaît. L'élève qui sort de philosophie et qui se livre à l'étude du droit ou de la médecine, *entre-t-il dans la vie* ? Non. Il entrera dans la vie lorsque sa cléricature sera terminée.

Cet élève, a-t-il, sans la sténographie et sans la clavigraphie, ce qui lui est nécessaire pour faire de bonnes études *légales, médicales, de génie civil*, etc ? Si oui, vous n'avez rien à dire,